

POL- 2315 : Guerres et paix au Moyen-Orient  
( Jean Pierre Derriennic, session d'automne 2021)

Objectifs du cours

Le cours a pour objectif d'aider les personnes qui le suivent à comprendre les causes et les enjeux des conflits armés qui ont eu lieu au Moyen-Orient depuis un peu plus d'un siècle.

On tentera notamment de montrer pourquoi le traité de Sèvres a contribué à aggraver les conflits dans la région et le traité de Lausanne a permis de mettre fin à certains d'entre eux, pourquoi le plan de partage de 1947 ne pouvait pas contribuer à un règlement du conflit en Palestine, pourquoi des traités de paix ont été possibles entre Israël et l'Égypte et la Jordanie, comment les tentatives de règlement du conflit israélo-palestinien en 1993 et en 2000 ont échoué, et comment les conflits armés entre Libanais et entre l'Irak et l'Iran ont connu une certaine pacification malgré les interventions des grandes puissances et sans suivre leurs recommandations.

Contenu du cours

Introduction : Un siècle de guerres et d'interventions des grandes puissances à l'origine de la situation politique présente du Moyen-Orient.

Chapitre 1 : Les conséquences très importantes de la Première guerre mondiale.

La situation internationale en 1914 et l'entrée en guerre de l'Empire Ottoman ; les conséquences de la défaite ottomane ; la guerre gréco-turque et le traité de Lausanne : la division des pays arabes par les puissances coloniales européennes ; le soutien international au sionisme.

Chapitre 2 : Les conséquences assez limitées de la Deuxième guerre mondiale ; la Guerre froide commence au Moyen-Orient.

Chapitre 3 : Les guerres israélo-arabes.

La fin du mandat britannique en Palestine ; la guerre pour le partage de la Palestine en 1948 ; les guerres israélo-arabes de 1956, 1967, 1970 et 1973 ; les traités de paix avec l'Égypte et la Jordanie.

Chapitre 4 : Les guerres du Liban.

Les conséquences de la situation intérieure du pays, des conflits entre les États du Moyen-Orient et des interventions des États extérieurs à la région.

Chapitre 5 : La guerre entre l'Irak et l'Iran.

Les régimes politiques des deux pays et le déclenchement de la guerre ; les opérations militaires de 1980 à 1988 et leurs conséquences ; la politique américaine envers l'Iran pendant et après la guerre.

Chapitre 6 : Les guerres des États-Unis contre l'Irak.

L'invasion irakienne du Koweït, la guerre de 1991 et l'invasion américaine de l'Irak en 2003.

Chapitre 7 : La poursuite du conflit israélo-palestinien.

L'occupation israélienne et les implantations civiles en territoire palestinien ; la révolte palestinienne de 1987 et les accords d'Oslo de 1993 ; les attaques israéliennes contre la Cisjordanie, le Liban et Gaza ; l'échec des tentatives de règlement.

Chapitre 8 : Les guerres civiles internationalisées en Irak et en Syrie.

Les révoltes en Égypte et en Syrie en 2011 ; la guerre civile en Syrie, ses conséquences au Liban et en Irak ; les interventions des grandes puissances en Syrie et en Irak jusqu'en 2020.

Conclusion : Les nombreuses erreurs des interventions étrangères dans la région du Moyen-Orient.

Livres de base (On a demandé que ces livres soient placés en réserve à la bibliothèque)

Anne-Laure Dupont, Catherine Mayeur-Jaouen, Chantal Verdeil, *Histoire du Moyen-Orient du XIXe siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 2016.

Jean-Pierre Derriennic, *Le Moyen-Orient au XXe siècle*, Paris, A. Colin, 1983.  
Henry Laurens, *Paix et guerre au Moyen-Orient. L'Orient arabe et le monde de 1945 à nos jours*, Paris, A. Colin, 2005.  
Henry Laurens, *L'Orient arabe à l'heure américaine. De la guerre du Golfe à la guerre d'Irak*, Paris, A. Colin, 2007.

### Bibliographie partielle

Sur les guerres mondiales et leurs conséquences :

Bernard Lewis, *The Emergence of Modern Turkey*, Oxford University Press, 2002.  
Ahmed Emin, *Turkey in the World War*, Yale University Press, 1930.  
Arnold J. Toynbee, *The Western Question in Greece and Turkey*, New York, Howard Fertig, 1970.  
George Antonius, *The Arab Awakening*, New York, Capricorn, 1965.  
Didier Billion, *La politique extérieure de la Turquie*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Sur les guerres israélo-arabes :

Henry Laurens, *La question de Palestine*, tomes 1 à 6 Paris, Fayard, 1999-2015.  
Henry Laurens, *Le retour des exilés. La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Robert Laffont, 1998.  
Nicholas Bethell, *The Palestine Triangle. The Struggle for the Holy Land, 1935-1948*, New York, G. P. Putnam's Sons, 1979.  
Benny Morris, *Righteous Victims. A History of the Zionist-Arab Conflict, 1881-1999*, New York, Alfred A. Knopf, 1999.  
Tom Segev, *1967 : Israel, the War and the Year that Transformed the Middle-East*, New York, Metropolitan Books, 2007.  
Jean-Pierre Derriennic, *Israël en guerre*, Paris, A. Colin, 1974.  
Ahron Bregman, *Israel's Wars. A History Since 1947*, New York, Routledge, 2010.  
William B. Quandt, *Camp David, Peacemaking and Politics*, Washington, Brookings, 1986.

Sur les guerres du Liban et les conflits internes des pays arabes:

Georges Corm, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2010*, Paris, Gallimard, 2010.  
Elizabeth Picard, *Liban, État de discorde*, Paris, Flammarion, 1988.  
Nadine Picaudou, *La déchirure libanaise*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1989.  
David Hirst, *Une histoire du Liban 1860-2009*, Paris, Perrin, 2011.  
Gilles Kepel, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, 2000.

Sur les conflits entre l'Irak, l'Iran et les États-Unis :

Robert Fisk, *La grande guerre pour la civilisation : L'Occident à la conquête du Moyen-Orient (1979-2005)*, Paris, La Découverte, 2007.  
John Ghazvinian, *America and Iran : A History 1720 to the Present*, New York, Alfred A. Knopf, 2021.  
Rob Johnson, *The Iran-Iraq War*, New York, Macmillan, 2011.  
Pierre Razoux, *La guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe 1980-1988*, Paris, Perrin, 2013.  
Peter W. Galbraith, *The End of Iraq*, New York, Simon and Schuster, 2006.  
Jocelyn Coulon, *L'agression. Les États-Unis, l'Irak et le monde*, Montréal, Athéna, 2004.  
Trita Parsi, *Treacherous Alliance. The Secret Dealings of Israel, Iran and the U.S.*, Yale University Press, 2007.  
Thomas E. Ricks, *Fiasco. The American Military Adventure in Iraq*, London, Penguin Books, 2006.

Sur la poursuite du conflit israélo-palestinien :

Xavier Baron, *Proche-Orient, du refus à la paix. Les documents de référence*, Paris, Hachette, 1994.  
Ilan Pappé, *The Ethnic Cleansing of Palestine*, Oxford, Oneworld Publications, 2006.  
Idith Zertal, Akiva Eldar, *Lords of the Land. The War over Israel's Settlements in the Occupied Territories, 1967-2007*. New York, Nation Books, 2007.  
John J. Mearsheimer, Stephen M. Walt, *The Israel Lobby and U.S. Foreign Policy*, Viking, 2007.

Edward Saïd, *The End of the Peace Process. Oslo and After*, New York, Pantheon, 2000.  
Charles Enderlin, *Le rêve brisé. Histoire de l'échec du processus de paix au Proche-Orient 1995-2002*, Paris, Fayard, 2002.

Sur les révolutions arabes et les guerres civiles internationalisées en Syrie et en Irak :

Adam Baczko, Gilles Dorronsosro & Arthur Quesnay, *Syrie : Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS Editions, 2016.

Nicolas Hénin, *Jihad academy : Nos erreurs face à l'État islamique*, Paris, Le livre de poche, 2016.

*The Arab Awakening : America and the Transformation of the Middle-East*, Washington, Brookings, 2011.

Mathieu Guidère, *Le choc des révolutions arabes*, Paris, Autrement, 2012.

Jean-Pierre Filiu, *La révolution arabe: dix leçons sur le soulèvement démocratique*, Paris, Fayard, 2011.

### Organisation du cours

Quand le cours est donné en classe, il comporte 28 leçons, soit deux leçons d'une heure 30 chaque semaine. À la session d'automne 2021, il comportera environ 28 leçons données en ligne. Deux leçons seront placées chaque semaine sur le portail du cours dans la section «Feuille de route» ou «Contenu et activités».

Il sera possible de rencontrer le professeur à son bureau (DKN 4441) sur rendez-vous, et de lui poser des questions par écrit en envoyant un courriel à :

jean-pierre.derriennic@pol.ulaval.ca

Pour l'évaluation, les personnes inscrites au cours devront passer un examen, qui aura lieu le 14 décembre de 11 heures à 15 heures, où elles devront répondre à une question choisie dans une liste proposée par le professeur. Les questions seront envoyées par courriel le 14 décembre à 11 heures et les réponses devront être écrites sur un document en format PDF attaché à un courriel envoyé au professeur à l'adresse ci-dessus avant 15 heures le même jour.

Les personnes inscrites au cours pourront aussi faire un travail écrit sur un sujet choisi dans une liste proposée par le professeur pendant la semaine du 6 au 11 septembre. Ces travaux devront avoir la forme d'un document en format PDF attaché à un courriel. Ils pourront être envoyés n'importe quand pendant la session mais ne pourront pas être acceptés après le 9 novembre à 17 heures.

Les travaux remis avant le 21 octobre pourront être corrigés à la suite d'une entrevue avec le professeur. Cette entrevue permettra de répondre aux questions du professeur et de lui donner des explications. Les entrevues sont utiles pour évaluer les travaux, mais ne seront pas obligatoires et ne pourront pas être organisées pour corriger les travaux remis après le 20 octobre. Les personnes qui remettront un travail avant le 21 octobre pourront si elles le désirent remettre plusieurs travaux les uns après les autres, mais aucun travail ne pourra être accepté après le 9 novembre.

Les travaux et les examens sont notés, de la note la plus forte à la note la plus faible : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D, E. La note finale sera soit la note de l'examen soit la moyenne des notes de l'examen et du travail écrit, sauf si la note de l'examen est supérieure à cette moyenne. L'évaluation des examens et des travaux écrits sera faite en insistant particulièrement sur l'exactitude des informations, la rigueur des concepts, la cohérence des raisonnements et la correction de la langue.

---

## Règles et politiques institutionnelles de l'université Laval

### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du Bureau des droits étudiants et le site de la Bibliothèque

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante :

<http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement :

<https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

### Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tou.te.s les étudiant.e.s.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise :

<https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

### Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la Loi sur le droit d'auteur

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante :

[http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

### Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

### Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Vous recevrez à cet effet par courriel un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

### Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont obtenu une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** auprès d'un conseiller du secteur **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent contacter leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement pour la réalisation du cours ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège.

Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante:

[www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)